
DESTINATAIRE : Ensemble des responsables des RI-RTF de la DPD

EXPÉDITEUR : Marie-Claude Charette,
Coordonnatrice RI-RTF (DPD)

DATE : 5 novembre 2019

OBJET : Projet pilote de rehaussement des déclarations AH-223 en RI-RTF

Afin de favoriser le développement d'une culture de sécurité et de prévention dans les milieux de vie de la DPD, le service de gestion de la qualité et des risques DI-TSA et DP en collaboration avec la coordination RI-RTF de la DPD ont convenu de mettre en place une modalité de déclaration plus adaptée à la réalité des RI-RTF dans le cadre d'un projet-pilote.

Dès le **1^{er} décembre 2019**, vous pourrez procéder à déclarer les incidents/accidents par téléphone auprès du service de gestion de la qualité et des risques, au numéro de téléphone suivant : **450 676-7447, poste 2232**. Cette nouvelle méthode de déclaration vise à éliminer certaines difficultés actuelles en lien avec les déclarations papier.

Des feuillets d'information et de sensibilisation vous ont été remis le mois dernier par le biais de votre courrier postal, de même que l'information sur la méthode de déclaration téléphonique.

Pour toute information supplémentaire, nous vous référons à l'intervenant contrôle qualité associé à votre milieu, celui-ci pourra répondre à vos questions et vous accompagner dans ce changement de pratique.

MCC